



Comme chaque année dans le cadre du plan national canicule et au regard des épisodes de fortes chaleurs, le ministère des Solidarités et de la Santé publique France lancent la campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose de contacter les personnes âgées de plus 60 ans et les personnes handicapées, fragiles et isolées, vivant à leur domicile, afin de leur donner des conseils de prévention et de vérifier leur état de santé.

Pour cela, il suffit de s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables, gratuitement, auprès du CCAS.

Cette inscription est une démarche libre et volontaire ; elle permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires, lorsque des alertes sont déclenchées par la Préfecture.

Pour qui ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- * les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- * les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- * les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

La démarche

L'inscription sur le registre se fait :

- * soit par les personnes elles-mêmes ;
- * soit par un tiers (membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...)

Que faire en cas de vague de chaleur ?

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

La chaleur fatigue toujours

Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur

La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

au 04 77 50 52 50 ou 06 68 93 02 49

[en téléchargeant le formulaire d'inscription](#) le déposer à l'accueil de la Mairie (CCAS)